

COMMUNE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX
(Côtes d'Armor)

ARRETE MUNICIPAL 23/PSH217

Portant sur la modification de la circulation et du stationnement rue Poincaré (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et rue Chateaubriand) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du vendredi 26 Mai jusqu'au mardi 06 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux de voirie.

Thierry SIMELIERE, Maire de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX
VU Le Code de la Route,
VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU La demande de l'entreprise EUROVIA

Considérant que par mesure de sécurité, il est nécessaire de modifier la circulation et le stationnement des véhicules rue Poincaré (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et rue Chateaubriand) à SAINT QUAY PORTRIEUX, à compter du vendredi 26 Mai jusqu'au mardi 06 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux de voirie.

ARRETONS

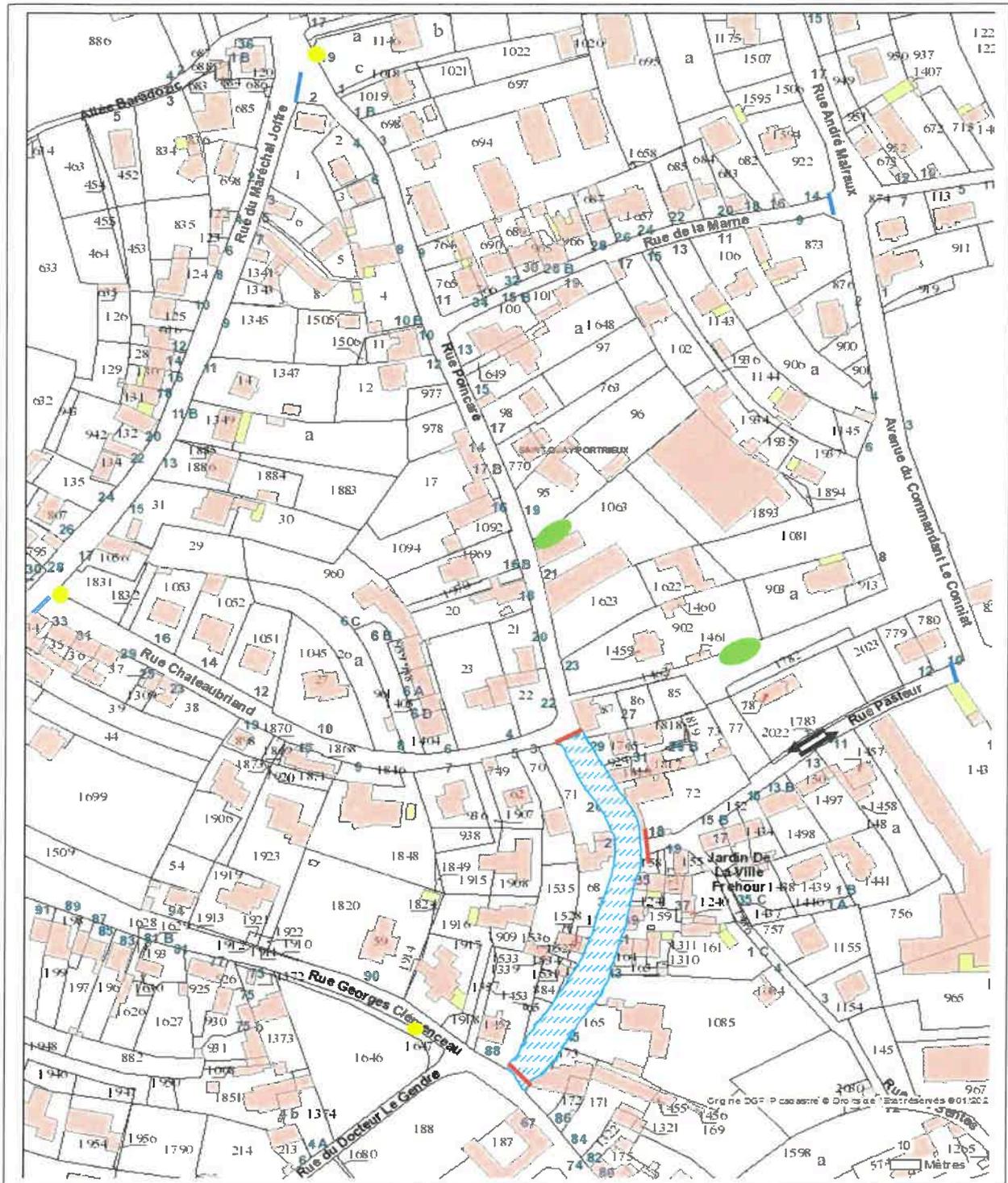
- ARTICLE 1 :** **Phase.1 bis :** La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits rue Poincaré (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Chateaubriand), à compter du vendredi 26 Mai jusqu'au mardi 06 Juin 2023 inclus, à l'occasion des travaux de voirie.
- ARTICLE 2 :** Un double sens de circulation sera instauré, ainsi qu'une limitation de vitesse à 10 km/h rue Pasteur (portion comprise entre la rue Poincaré et la rue des écoles) pour faciliter l'accès aux riverains, à compter du vendredi 26 Mai jusqu'au mardi 06 Juin 2023 inclus.
- ARTICLE 3 :** Un cheminement piéton sera instauré rue Poincaré côté paire de la voie et le stationnement sera interdit (portion comprise entre la rue Georges Clémenceau et la rue Pasteur) pour faciliter l'accès à l'école primaire, à compter du vendredi 26 Mai jusqu'au mardi 06 Juin 2023 inclus.
- ARTICLE 4 :** Une déviation des véhicules sera instaurée et mise en place par l'entreprise effectuant les travaux par la rue Georges Clémenceau, Quai de la République, avenue Bocuze, avenue de la Comtesse, bd du Maréchal Foch, à compter du vendredi 26 Mai jusqu'au mardi 06 Juin 2023 inclus.
- ARTICLE 5 :** Une signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux. Facilité d'accès sera donnée aux riverains pour accéder à leur domicile.
- ARTICLE 6 :** Le stationnement des véhicules sera considéré comme gênant et la mise en fourrière des véhicules peut être prescrite, au sens de l'article R417.10 du code de la route.
- ARTICLE 7 :** Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 8 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Etapes sur Mer, le SDIS, la Police Municipale de Saint-Quay-Portrieux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-QUAY-PORTRIEUX, le 12 Mai 2023



Pour Le Maire,
Directeur Général des Services
Philippe LOUESDON.



PHASE.1 bis. Travaux de voirie - rue Poincaré (entre clémenceau et chateaubriand)

-  Zone de travaux du 26/05 au 06/06/23 inclus
-  Route barrée
-  Route barrée à X mètres
-  Zone de stockage
-  Containers mis à disposition des riverains
-  Double sens instauré du 15/05 au 24/05/23 inclus (facilité accès riverains)